



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de l'éducation, de la culture et du sport

Departement für Erziehung, Kultur und Sport

Plan directeur des bibliothèques

2007

Sion, 26 octobre 2007

Introduction

Le premier *Plan directeur des bibliothèques*, adopté en 2001, a déployé des effets positifs, notamment en permettant d'accompagner et d'organiser l'entrée des bibliothèques valaisannes dans l'aire de l'internet. Il a également initié un important effort de coopération par la généralisation du *Bibliopass Valais/Wallis*, la mise en service du portail des bibliothèques valaisannes, *Bibliovalais.ch*, et la réalisation des *Bibliothèques régionales virtuelles*. Cette modernisation technologique n'a pas empêché de porter une attention particulière aux villages éloignés des centres urbains qui peuvent désormais disposer de *points lectures*, manière originale d'apporter le livre au plus près de ses lecteurs. De leur côté, les bibliothèques spécialisées ont rejoint *RERO* ou un autre réseaux national, alors que la Médiathèque Valais poursuivait son programme de modernisation, en particulier au moyen de nouveaux locaux à St Maurice, Sion et Martigny.

Six ans se sont écoulés. Il est temps de définir de nouveaux horizons. C'est l'ambition du *Plan directeur des bibliothèques 2007*.

Le *Plan 2007* prévoit tout d'abord d'intégrer et de consolider l'acquis. Il le fera notamment en ancrant le rôle de la bibliothèque communale comme plaque tournante de la vie culturelle du village ou de la cité, maillon d'un réseau à l'échelle de la région et du canton.

Dans une société où l'information est omniprésente et directement accessible depuis le poste de travail de chacun, la mission des bibliothèques se modifie profondément. Au prêt et à la consultation des livres ou des documents audiovisuels, les bibliothécaires ajoutent le conseil, l'orientation, l'aide à la validation de l'information, en particulier à l'attention des publics parfois démunis face à la masse de ressources à disposition. Par leurs programmes culturels, les bibliothèques sont également un lieu d'échange qui entretient le lien social et facilite l'interprétation et la compréhension du monde. Tenant compte de cette évolution, le *Plan 2007* postule que le rôle du bibliothécaire est plus essentiel que jamais : gestionnaire, médiateur culturel, pédagogue, il anime un service qui demande compétences techniques et sociales couplées à une bonne dose de curiosité intellectuelle. Pour assurer un tel service, le travail en réseau s'impose afin que la responsable de la petite bibliothèque qui ne peut pas assurer la totalité de ces prestations sache comment orienter ses clients vers une autre bibliothèque. Tout en maintenant un réseau fin de *points lectures*, un tel développement nécessite le renforcement des bibliothèques régionales, ainsi que celui des services de la Médiathèque Valais aux autres membres du réseau.

Maîtrisant les technologies de l'information, coopérant au sein d'un réseau actif, les bibliothécaires sont la clé du succès du *Plan des bibliothèques 2007*. Je les remercie de s'engager dans sa mise en œuvre. Le Département de l'éducation, de la culture et du sport ne leur ménagera pas son appui.

Claude Roch
Conseiller d'Etat
Chef du Département de l'éducation,
de la culture et du sport

Préambule

Un plan directeur est un document normatif dont le style peut être aride. Pour l'illustrer, il a paru utile de le faire précéder d'un préambule sous la forme d'une évocation au ton différent qui, du point de vue d'un client imaginaire, laisse percevoir ce que seront les bibliothèques au terme de la période de planification 2007-2011.

2011 : ma bibliothèque, mon réseau

Je me rends toutes les semaines, en un quart d'heure en bus, à la bibliothèque publique la plus proche. J'y consulte ou emprunte des romans, parfois même de la poésie que je déguste pour mon plaisir ainsi que de la documentation utile à mes hobbies, à mon travail et à ma formation continue. J'y trouve des livres, des revues, des disques et bien d'autres formes de documents digitaux que j'emprunte.

Bien évidemment, je suis régulièrement en communication depuis chez moi avec l'ensemble des bibliothèques valaisannes par l'intermédiaire du système qu'elles ont mis en place pour me permettre de consulter leurs bases de données, télécharger des documents ou recourir à des sources d'information auxquelles mon abonnement me permet d'accéder après une identification simplifiée. D'ailleurs, je ne fais pas que « prendre » dans cette relation : je suis également actif en déposant des commentaires sur des lectures ou des morceaux de musique. Je donne ainsi mon avis à d'autres clients du réseau valaisan des bibliothèques. Fréquemment, je pose des questions au guichet de renseignements commun des bibliothèques ou je consulte la base des questions/réponses du Guichet qui répond à l'avance à nombre de mes interrogations. En ce qui concerne le Valais et les thèmes qui lui sont associés, le Guichet est d'ailleurs une référence tant en Suisse qu'au-delà de nos frontières. Ma question est traitée par les bibliothécaires et leurs partenaires qui m'orientent vers les sites, les livres ou d'autres documents les plus pertinents pour moi. C'est vraiment un service d'information performant.

Je sais et surtout je perçois que chaque bibliothèque du canton travaille en collaboration avec les autres : la bibliothèque de ma commune est intégrée au réseau des bibliothèques valaisannes et me permet d'obtenir des ouvrages en provenance de ses partenaires. La bibliothécaire qui m'y accueille est au courant des possibilités de conseil et de renseignements plus spécialisés que je puis obtenir auprès de la bibliothèque régionale voisine, de la Médiathèque Valais et des bibliothèques spécialisées des hautes écoles, des bibliothèques des réseaux nationaux et internationaux. J'ai ainsi mes habitudes à la fois dans la bibliothèque de mon village, dans la bibliothèque régionale ou à la Médiathèque Valais, ainsi que sur le « net » qui les réunit toutes ensembles. A Mase où je passe souvent mes week-ends, les jours de pluie, je peux me réfugier au Café Le Trappeur où la Commune et la Médiathèque Valais ont mis sur pied une mini-bibliothèque appelée Point lecture.

Même si la banalisation de l'internet fait que je m'y rends moins souvent pour emprunter des livres, c'est toujours avec curiosité que je fréquente l'une ou l'autre bibliothèque au gré de mes intérêts, pour participer à une lecture, assister à une conférence-discussion, découvrir de nouveaux produits documentaires. Depuis une année, j'y vais même toutes les semaines pour une heure de conversation en russe

organisée en collaboration avec l'Association des amis de Pouchkine. C'est également là que j'ai appris à mieux me débrouiller dans l'utilisation des nouveaux moyens d'information. La bibliothécaire me donne d'utiles conseils et, à intervalles réguliers, elle fait appel à des spécialistes en organisant des séances d'information ciblées. Elle a d'ailleurs développé un très intéressant programme de collaboration avec Pro Senectute pour faciliter aux seniors l'usage des outils actifs d'information : sous forme d'ateliers accompagnés d'un spécialiste, ils peuvent ainsi se tenir à niveau tout en entretenant, dans les locaux accueillants de la bibliothèque, des relations sympathiques. Je sais d'ailleurs que dans plusieurs villages et même dans les villes, la bibliothèque est un point important de rencontre et d'échanges. Il faut dire qu'elle collabore avec la plupart des associations locales qui y trouvent un espace bien aménagé pour leurs besoins. Dans certains villages les bibliothèques se sont alliées à la fois avec l'épicerie et le bistrot et sont aujourd'hui le seul lieu public ouvert à tous.

C'est également à la bibliothèque de ma commune que, lors d'un débat organisé par le délégué à l'intégration et l'association des Africains du Valais, j'ai vraiment compris toute la complexité de ce que signifie la polygamie dans les sociétés qui la pratiquent : présentations, lectures, exposition m'ont aidé à m'en faire un avis nuancé que j'ai prolongé par les rencontres ultérieures avec Marietou rencontrée à cette occasion. Il faut dire enfin que les bibliothèques ont exploré les formes les plus diverses, les collaborations les plus étonnantes pour être présentes au plus près de leur public.

Il m'arrive également de faire des découvertes à la bibliothèque régionale ou à la Médiathèque Valais car elles nous font connaître des ouvrages peu connus. C'est là que j'ai vraiment re-découvert la poésie qui m'avait ennuyé à l'école. Pour attirer notre attention, la bibliothèque organise avec l'aide de la troupe du Théâtre des évidences, la « Criée », où comme les marins pêcheurs au port, les comédiens vantent des livres ou des CDs que possède la bibliothèque ou qu'elle a fait venir tout exprès, pour une brève durée, d'une centrale suisse.

Si je devais résumer en quelques mots pourquoi je suis très attaché à ma, - que dire -, à mes bibliothèques, c'est tout d'abord pour l'accueil, mais surtout la compétence que j'y trouve : les bibliothécaires sont un peu comme des guides dans un labyrinthe, en plus ils savent s'entraider, s'appuyer les uns sur les autres. Bien sûr, je n'ai pas de problème à trouver de l'information, mais eux savent m'aider à trouver la « bonne », celle qui est fiable. De plus, ils sont disponibles car ils peuvent compter sur une infrastructure efficace que toutes les bibliothèques se partagent: ils ont donc du temps pour moi. Mais je ne suis pas toujours « dans leurs basques », car à la bibliothèque je trouve un lieu qui me pousse à la découverte en solitaire : je m'y sens bien et j'ai l'impression de devenir plus intelligent, cela me fait du bien. Et puis, bien sûr, je puis chatter à perte de nuits sur le net, mais avec la bibliothèque, je puis vraiment alterner le réel et le virtuel.

Alors, vive les bibliothèques !

1. Plan directeur

1.1 Origine et contexte du Plan directeur

En 2001, le Département de l'éducation, de la culture et du sport a adopté le premier *Plan directeur des bibliothèques et centres de documentation du Valais* en application des dispositions de la *loi sur la promotion de la culture* du 11 novembre 1996. Ce plan s'inscrivait dans une tradition déjà bien établie de coopération et de standardisation de l'offre en bibliothèque publique qu'avait permis d'initier l'introduction dans la loi sur l'instruction publique, en 1986, d'une disposition donnant au canton la mission d'encourager la création et de faciliter la gestion des bibliothèques de lecture publique et des bibliothèques scolaires par un soutien technique et financier.

Le *Plan directeur 2001* s'inscrivait également dans la perspective du *Plan des bibliothèques 2000* adopté par la *Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique* et veillait à en concrétiser les objectifs dans le contexte valaisan.

Basé sur une appréciation de la situation générale des bibliothèques, le *Plan directeur 2001* fixait des objectifs généraux d'amélioration que 18 mesures spécifiques devaient concrétiser. Six ans plus tard, la quasi-totalité des mesures ont été traduites dans la réalité ou ont fait l'objet d'une réorientation.

Pour tenir compte de l'évolution du réseau des bibliothèques valaisannes, mais également des changements fondamentaux entraînés en matière d'accès à l'information à travers la révolution numérique, le *Plan directeur 2007* fixe les objectifs pour les cinq années à venir et établit les mesures pour les concrétiser.

Le *Plan directeur* découle du mandat attribué au Département de l'éducation, de la culture et du sport par le *Règlement sur la promotion de la culture* du 7 juillet 1999 qui stipule :

Art. 28 Coordination des bibliothèques et centres de documentation

¹ Le département arrête :

- a) les principes d'organisation et de gestion applicables aux bibliothèques, aux centres de documentation et aux fonds iconographiques qui sont propriétés du canton ou subventionnés par lui ;
- b) le plan directeur des bibliothèques, centres de documentation et fonds iconographiques qui sont propriétés du canton ou subventionnés par lui.

² La bibliothèque cantonale est chargée de veiller à l'application des directives arrêtées par le département et de la mise en œuvre du plan directeur.

1.2 Objectifs

Le *Plan directeur* a pour objectif de déterminer un cadre cohérent qui permette aux autorités cantonales (Conseil d'Etat, départements, institutions spécifiques) et communales de prendre leurs décisions en conciliant les intérêts spécifiques de chaque bibliothèque pris isolément avec l'intérêt général du système documentaire valaisan, particulièrement celui de ses clients.

Le *Plan directeur* fixe, pour les cinq ans à venir (2007-2011), les orientations stratégiques et les principes généraux destinés à favoriser :

- la présence d'un service minimal de bibliothèque publique et scolaire à une distance raisonnable du domicile de chaque habitant ;
- l'accès du plus grand nombre de personnes aux services offerts par la Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale) et les bibliothèques spécialisées;
- la complémentarité et la coopération des diverses bibliothèques et centres de documentation dans une perspective d'efficacité et d'efficience ;
- les niveaux de qualité des prestations attendues ainsi que la manière d'y parvenir.

Les mesures du *Plan directeur* déterminent les modalités de réalisation des objectifs fixés.

1.3 Portée et mise en œuvre

Le *Plan directeur* s'applique de manière spécifique :

- a) à l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation de l'administration cantonale et de ses établissements d'enseignement,
- b) aux institutions que le canton subventionne.

Il fait partie des conditions auxquelles l'octroi des subventions cantonales est subordonné. Il sert également d'orientation aux institutions qui ne se situent pas dans la sphère d'influence directe des pouvoirs publics. Il ne concerne pas les fonds iconographiques spécialisés qui font l'objet d'un document spécifique.

Chaque service de l'administration cantonale, pour son domaine de compétence, veille à la mise en œuvre du *Plan directeur*. La Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale) en assure la supervision, la coordination et prépare sa mise à jour. Chaque année elle fait l'état d'avancement de sa mise en œuvre dont elle publie la synthèse dans le cadre de son rapport annuel.

2. Bilan du plan directeur 2001

La réalisation du *Plan directeur 2001* a permis de consolider les bibliothèques valaisannes et leurs réseaux. Les progrès les plus marqués concernent :

- le renforcement du travail en réseau des bibliothèques de lecture publique et l'intégration quasi achevée des bibliothèques spécialisées aux réseaux nationaux ;
- la poursuite de la mise en place du réseau de desserte de base qui permet désormais à 90% de la population du canton d'être à moins de 15 minutes de déplacement en transport en commun d'une bibliothèque qui répond aux normes fixées dans les Directives cantonales.

2.1 Mesures d'ordre général

- Bibliopass : Le développement d'une carte unique pour l'ensemble du Valais a favorisé la circulation des lecteurs entre les bibliothèques tout en développant leur visibilité. A ce jour, plus de 60 bibliothèques valaisannes l'ont adoptée. Les lecteurs valaisans peuvent ainsi sillonner le Valais et même la Suisse et ont accès à plus de 600 bibliothèques avec une seule et même carte.
- Bibliovalais.ch : Portail d'accès à l'ensemble des bibliothèques valaisannes et outil d'information et de cohésion pour les bibliothèques, le site internet Bibliovalais.ch est le point d'appui de nombreuses mesures spécifiques réalisées.
- Système de gestion de la qualité : La difficulté de définir un système permettant le passage progressif à un dispositif de subventions cantonales forfaitaires basées sur l'évaluation quantitative et qualitative des bibliothèques bénéficiaires a débouché sur la recherche d'un système de pilotage et de gestion de la qualité. Cet outil a été trouvé dans le cadre de l'offre de *Valais Excellence* et permettra, courant 2007, une certification du réseau subventionné des bibliothèques publiques compatible avec les processus de gestion de la qualité que mettent progressivement en œuvre les communes valaisannes.
- Ressources : La mise en œuvre du *Plan directeur 2001* a permis de distinguer dans les subventions attribuées en matière de bibliothèques celles destinées à la création et à la gestion des bibliothèques de celles destinées à soutenir ou prendre en charge des mesures favorisant des solutions communes ou des coopérations. Le montant annuel des subventions destinées à la gestion des bibliothèques proprement dites était de frs 350'000 en 2001 et 2002 et de frs 435'000.- depuis 2003. Celui destiné aux opérations d'intérêt commun est de frs 170'000.-, y compris la subvention attribuée à *Bibliomedia Suisse* par le canton du Valais. Par ailleurs, afin de conduire la mise en œuvre du *Plan directeur 2001* et développer les projets de collaboration les effectifs du personnel des sites de Brigue (0.20 poste) et de St Maurice (0.40) ont été renforcés.

2.2. Les bibliothèques de lecture publique

- Desserte de base : Parmi les mesures prises pour atteindre les régions non touchées par les bibliothèques, il convient de souligner la création des *points lecture*, type totalement nouveau de point de desserte, installés dans 5 localités (4 dans le Haut-Valais et 1 dans le Valais romand). Cette réalisation a été permise grâce à une étroite collaboration avec Bibliomedia. A fin 2006, trois projets étaient en cours (1 dans le Haut-Valais et 2 dans le Valais romand).
- Régionalisation : Plutôt qu'une planification régionale venant d'en haut, une collaboration étroite entre les bibliothèques d'une même région socio-économique a été réalisée, notamment, à travers la mise en place des *bibliothèques régionales virtuelles* qui fédèrent les systèmes informatiques en permettant aux clients d'interroger simultanément l'ensemble des bibliothèques d'une région. C'est autour de cet outil commun que se développent les projets de collaboration (prêt interbibliothèques, catalogage partagé, échange de compétences, etc.) qui sont coordonnés par une commission régionale où sont représentées, en plus des bibliothèques participantes, l'Association en charge du développement régional et la Médiathèque Valais. A fin 2006, 3 bibliothèques régionales virtuelles étaient opérationnelles (Régions de Sierre, de Sion-Hérens-Conthey et de Martigny-Entremont), le réseau chablaisien, plus intégré, fonctionne depuis plus longtemps encore. Son intégration dans une bibliothèque régionale virtuelle de la région Monthey - St. Maurice se heurte à des obstacles techniques et financiers. Dans le Haut-Valais, l'hétérogénéité des systèmes n'a pas permis jusqu'ici d'aller dans le sens des bibliothèques régionales virtuelles.
- Mise en commun de collections : La régionalisation a également porté sur la mise en commun de collections dans le domaine des nouveaux médias avec des projets dans le Chablais, la région de Viège et celle des districts de Conches, Rarogne oriental et Brigue.
- Internet : En collaboration avec *Bibliomedia Suisse*, l'ensemble des bibliothèques de lecture publique ont été équipées de poste de consultation à internet dès les premières années de réalisation du *Plan directeur 2001* (30 postes mis à disposition entre 2001 et 2003, dont 18 dans le Valais romand et 12 dans le Haut-Valais). Cette action visait, notamment, à renforcer l'utilisation des ressources offertes par les autres bibliothèques ainsi qu'aux ressources documentaires proposées par la Médiathèque Valais et VSnet. La possibilité de développer leur propre site internet de manière simple et sans connaissance technique particulière au moyen d'un Content management system a été élaborée par VSnet et la Médiathèque Valais. Il pourra être généralisé en 2007.

2.3 Les bibliothèques et l'école

- Bibliothèques scolaires de l'enseignement obligatoire : Le *Plan directeur 2001* prenait acte du faible développement des bibliothèques scolaires propre à un établissement et de l'intérêt d'une étroite collaboration entre école et bibliothèque publique. Il retenait donc le principe que la bibliothèque publique

du lieu remplirait la fonction de bibliothèque scolaire. Pour concrétiser cette collaboration, un projet de convention entre bibliothèque et école a été élaboré. Il reste encore à en généraliser l'application, comme il conviendra de développer la formation des enseignants à l'usage des bibliothèques et des bibliothécaires aux besoins et méthodes de travail de l'école.

- Bibliothèques scolaires du niveau secondaire : Le renforcement de la collaboration des établissements du niveau secondaire avec la Médiathèque Valais s'est développé, allant de l'intégration de la bibliothèque du lycée-collège à la Médiathèque où les conditions locales s'y prêtent (St Maurice) à des coopérations au niveau du catalogue (Sion-Creusets) ou d'une harmonisation des pratiques et de l'organisation (Brigue). Il conviendra ici de préciser encore mieux le rôle de la bibliothèque ou d'un centre de documentation et d'information dans ces établissements en tirant un bilan des expériences ponctuelles effectuées.
- Documentation pédagogique : Au moment de la dissolution de l'Office de recherche et de documentation pédagogiques (ORDP), la Documentation pédagogique a été intégrée à la Médiathèque Valais rendant plus cohérente l'offre pour les enseignants.
- Bibliomedia : La conclusion, en 2003, d'une convention entre le Département de l'Education, de la Culture et du Sport et la fondation *Bibliomedia Suisse* (anciennement Bibliothèque pour tous) a permis d'étendre de manière gratuite à toutes les écoles du canton les prestations de cette bibliothèque ressource et de renoncer ainsi à la création d'un service spécifique au Valais prévu par le *Plan directeur 2001*. L'étroite collaboration au niveau opérationnel entre la Médiathèque Valais, spécifiquement le secteur Documentation pédagogique, et *Bibliomedia Suisse* est un gage de performance.

2.4 Les bibliothèques spécialisées

- Intégration aux réseaux nationaux : Le *Plan directeur 2001* constatant que sur 18 bibliothèques, seules 7 faisaient partie d'un réseau national, avait fixé pour objectif l'intégration de chacune d'elles à RERO, où si des contraintes spécifiques l'exigeaient, à un autre réseau national. Cet objectif a totalement été atteint pour les bibliothèques spécialisées qui dépendent du canton qui font toutes partie de RERO à l'exception de celles des domaines Sciences de l'ingénieur et Economie & Services de la HES-SO Valais, rattachées au Réseau de bibliothèques et de centres d'information en Suisse (Nebis), membre de l'Informationsverbund Deutschweiz (IDS).
- Regroupement des structures : La création de la HES-SO Valais a eu pour conséquence un regroupement souhaité des structures de bibliothèques sans pour autant les éloigner de leurs clients. Par ailleurs, en confiant à la Médiathèque Valais la mission d'assurer les fonctions de bibliothèque spécialisée pour la Haute Ecole Pédagogique, la Documentation pédagogique, le Conservatoire cantonal de musique et le Conservatoire Supérieur et Académie de Musique Tibor Varga, le développement de nouvelles structures éclatées a été évité.

2.5 Bilan

Au terme de l'application de sa première édition, le *Plan directeur* a la preuve qu'il constitue un outil performant d'orientation tant pour les autorités cantonales qui ont pu développer leurs projets dans le respect des objectifs fixés et des 18 mesures arrêtées, que pour les responsables locaux à qui il aura permis de prendre des initiatives et développer des projets (par exemple les bibliothèques régionales virtuelles, les collections régionales ou le choix d'un système de gestion de la qualité issus de projets ou de demandes de bibliothèques communales) s'inscrivant dans les axes stratégiques retenus. Il s'est ainsi avéré être également un vecteur efficace de communication tant avec les acteurs politiques que professionnels concernés par le développement des bibliothèques. Il convient enfin de souligner que sa mise en œuvre a été rendue possible grâce aux ressources spécifiques, financières et humaines, qui lui ont été attribuées.

A l'avenir, pour renforcer son efficacité, il conviendra de déterminer avec davantage de précision encore les moyens, financiers et techniques, ainsi que les responsabilités de chacun des acteurs impliqués. Ceci est particulièrement évident lorsque la collaboration de plusieurs partenaires est requise comme, par exemple, dans le domaine scolaire.

3. Axes stratégiques

Afin d'assurer un maximum de pertinence au *Plan directeur 2007*, son élaboration a été précédée d'un examen détaillé de la situation actuelle et future du réseau des bibliothèques valaisannes et du contexte dans lequel il évolue.

Ce travail a été réalisé par un groupe d'experts qui, sous la conduite d'un consultant extérieur, a effectué une analyse stratégique dont les résultats sont consignés dans un document de travail donné en annexe 2 du *Plan directeur*.

Cette analyse stratégique a permis de formuler quatre axes de consolidation et de développement qui sont formulés ici.

3.1 Axes de consolidation

- a) Consolider les acquis du premier plan directeur : Le *Plan directeur 2001* a permis de renforcer la qualité de la plupart des bibliothèques, notamment en terme de professionnalisation et de diversification du service. Il importe désormais d'en prendre acte et de consolider le progrès obtenu en le généralisant. Dans ce but, les objectifs de développement du *Plan directeur 2001* qui sont largement réalisés seront à l'avenir considérés comme éléments constitutifs des bibliothèques et intégrés aux *Directives concernant les bibliothèques communales et scolaires* qui déterminent l'admissibilité aux subventions cantonales.
- b) Développer un plan de communication : Le développement d'un plan de communication systématique, cohérent et ciblé favorisera, à l'adresse des décideurs, la perception de l'importance des bibliothèques dans la politique culturelle, éducative et sociale, à l'adresse du public l'intérêt des prestations qu'il peut attendre des bibliothèques, à l'adresse des bibliothèques et de leur personnel une meilleure compréhension des évolutions fondamentales auxquelles elles doivent se préparer.

3.2 Axes de développement

- a) Différencier les prestations selon les types de bibliothèques : Mises ensemble, les bibliothèques du Valais sont devenues un réel centre de compétences en matière d'orientation et de recherche documentaires. Or la société de l'information qui est la nôtre exprime une demande croissante de prestations ciblées en la matière. Les grandes bibliothèques, de part la formation et les effectifs de leur personnel, sont mieux à même de répondre à cette attente. Il est donc important à la fois de mieux intégrer toutes les bibliothèques dans une chaîne de prestations et de services tout en différenciant plus nettement les prestations de chaque type de structure.

Dans cette perspective, les bibliothèques locales deviennent des lieux conviviaux où, en plus d'un service de prêts et des animations centrés sur le client, est proposé l'accès à des prestations spécialisées de haut niveau, assurées par les plus grandes bibliothèques membres du réseau, la Médiathèque Valais, les bibliothèques spécialisées et les réseaux extérieurs au canton.

- b) Développer de manière forte la formation continue du personnel des bibliothèques : Les demandes du public sont toujours plus différenciées et entraînent une spécialisation des services des bibliothèques. Cette évolution, alliée à la nécessité d'élever le niveau professionnel de l'accueil et du conseil des clients ainsi que de la prise en charge de leurs demandes, rend nécessaire le développement d'une stratégie et d'une offre de formation continue pour les personnels des bibliothèques du réseau. Des exigences minimales en la matière seront intégrées aux *Directives concernant les bibliothèques communales et scolaires*.

4. Les bibliothèques valaisannes : vision 2011

Il est à la fois nécessaire et fort difficile de se projeter dans le futur lointain du réseau des bibliothèques valaisannes. Nécessaire, car seule une vision à long terme permet de mettre en perspective les décisions et actes à court terme afin qu'ils aient un effet structurant. Difficile, car éléments des systèmes d'accès à l'information et à la culture qui sont marqués par des mutations fondamentales en matière de technologie et d'usage, les bibliothèques et les autorités qui en ont la responsabilité ne maîtrisent qu'une part limitée de leur avenir.

Dans cette perspective, cette section du *Plan directeur* a pour ambition de dégager les lignes de forces, de permanence ou de changement, des bibliothèques valaisannes pour les cinq ans à venir.

4.1 Missions et valeurs

La bibliothèque est une **institution culturelle, éducative et sociale** qui permet à chacun d'exercer le **droit et la faculté d'accéder et d'utiliser l'information utile** pour ses activités de formation, professionnelles, sociales et personnelles. Elle favorise l'exercice de la **citoyenneté** ainsi que l'expression de soi et la **créativité**.

La bibliothèque **promeut l'accès à la connaissance et à la culture**, en particulier elle apporte au public les moyens de **connaître sa propre culture et de découvrir et approfondir celle des autres** dans une perspective à la fois d'ouverture et de questionnement critique. **Lieu de compétence en matière d'œuvres d'imagination** (littérature, cinéma, art, etc.), elle offre à chacun un accès aux créations de l'esprit et favorise leur diffusion et leur mise en valeur.

La bibliothèque est **l'espace culturel et social de la cité ou du village**, ouvert à tous sans restriction. Dans une société pluriculturelle, elle **favorise l'intégration** et la rencontre des membres des différentes communautés qui habitent le canton. Elle contribue ainsi à enrichir et à maintenir le lien social. Elle développe une forte interaction avec son public et facilite les échanges entre ses clients en organisant des manifestations et en recourant aux réseaux tels qu'internet. Elle s'inscrit ainsi dans une démarche de mutualisation des connaissances et des compétences.

La bibliothèque est un **espace de formation et d'apprentissage** qui permet de développer, sur place ou à distance, les connaissances et compétences dans une démarche autonome.

La bibliothèque est un **service d'information** qui donne accès aux documents et aux sources d'information, sous toutes leurs formes, qu'elles soient fixées sur des supports qui se trouvent dans la bibliothèque ou accessibles à distance par son intermédiaire. Lieu de compétence en matière de recherche, d'accès et d'exploitation de l'information elle contribue activement à assurer un **alphabétisme informationnel** (*Information literacy*) le plus large possible dans la population.

La bibliothèque est une institution qui travaille en **réseau**, tant dans le **réseau spécifique des bibliothèques valaisannes et suisses** qu'en **partenariat avec les institutions culturelles, sociales et éducatives** avec lesquelles elle entretient des contacts réguliers et étroits, développe des programmes commun de travail. En matière culturelle, elle est une plaque tournante au sein de la cité.

4.2 Moyens

La bibliothèque est une **institution hybride**, à la fois **lieu physique** dans un bâtiment **facilement accessible** au cœur de la cité ou du village et **institution virtuelle** à laquelle le client accède à travers les réseaux ou qui lui donne accès à des ressources d'information sous licence.

Ses moyens reposent tout d'abord sur sa capacité d'accueil en ses murs. Forum, elle est un point de rencontre qui permet **d'emprunter ou de consulter des documents**, si nécessaire en mettant à disposition les appareils et infrastructures appropriés ; d'assister à des animations, d'échanger de manière interactive et de conduire, en groupe ou de manière autodidacte, un travail de formation. Son aménagement facilite et stimule le conseil et l'accompagnement que son personnel assure aux clients.

Ses **collections sont faites des divers supports** utiles à sa mission et d'abonnements à des ressources qu'elle acquière. Elle facilite l'usage de ses documents par son public. Les outils documentaires qu'elle élabore (catalogues, bases de données) apportent une valeur ajoutée à la documentation qu'elle propose.

L'intérêt de la bibliothèque repose sur la valeur ajoutée qu'elle apporte à l'information à laquelle elle donne accès, **son personnel constitue donc le facteur essentiel de son succès**. Par sa culture, ses compétences techniques, sa connaissance du monde de l'information et ses qualités relationnelles, il organise et gère la bibliothèque en mettant la priorité sur le service au public. Inséré dans un **travail en réseau**, il peut se reposer sur les compétences de collègues d'autres bibliothèques, notamment des bibliothèques régionales et spécialisées ainsi que de la Médiathèque Valais. Une **rationalisation** des opérations répétitives au niveau du réseau lui permet de centrer son travail sur le développement ciblé de ses prestations ainsi que le conseil et l'aide aux clients.

Chaque bibliothèque développe des **programmes de valorisation et d'aide à l'appropriation de l'information** sous forme d'animations, d'expositions ou de formations. Après avoir été, jusqu'à la révolution numérique, une institution permettant de gérer la « pénurie » de livres et d'informations, la bibliothèque, dans une société de « trop plein de l'information », est devenue l'instrument qui permet à chacun de s'orienter et de naviguer dans le système global d'information et d'accéder de manière mutualisée à des informations coûteuses.

4.3 Le réseau valaisan des bibliothèques

Ayant atteint leur niveau d'**extension géographique maximale** à la fin de la première décennie du XXIème siècle avec la réalisation des derniers équipements

importants, les bibliothèques valaisannes constituent l'**équipement culturel de base** dont la présence est assurée à proximité de chacun des habitants. Elles ont fait l'objet au cours des dix années écoulées de processus de **rénovation et d'extension de leurs espaces afin d'en développer la multifonctionnalité** : travail de groupe, équipements de consultation des documents, lieu de réunion.

Une typologie des bibliothèques de lecture publique permet d'assurer des prestations **différenciées selon les catégories de bibliothèques**. Le réseau repose sur un service de proximité à travers la bibliothèque communale ou, dans les villages éloignés de centres plus importants, un point lecture intégré à un autre équipement d'intérêt public (école, épicerie, café, maison communale ou communautaire). La bibliothèque locale peut s'appuyer tout d'abord sur huit bibliothèques à vocation régionale implantées dans les centres de plaine qui constituent à la fois des bibliothèques publiques locales et des bibliothèques de second recours pour l'ensemble de la population de la région.

L'ensemble de cette structure est organisé au sein d'un **réseau participatif** soutenu par la **Médiathèque Valais** qui assure par ailleurs directement à l'adresse du public ses propres missions de bibliothèque de référence et de centre de documentation pédagogique. En tant que bibliothèque de référence elle a développé un service de conseil et de renseignement sur place et à distance auquel le client peut accéder directement ou par l'intermédiaire de sa bibliothèque de proximité. Elle poursuit de manière étendue à l'ensemble des supports de l'information sa mission de conservatoire du patrimoine documentaire valaisan et de centre de connaissance sur la région alpine en lien étroit avec d'autres institutions tant en Valais et en Suisse qu'à l'étranger. Elle collabore notamment de manière très étroite avec les autres institutions cantonales en charge du patrimoine documentaire et mobilier, notamment les Archives et Musées cantonaux avec lesquels elle coordonne ses politiques de développement des collections, de conservation et de gestion des documents, de recherche et de services aux clients. Elle contribue par ce biais à l'attractivité du canton en étant un acteur culturel engagé.

Les **bibliothèques publiques** assument, au sein même de l'établissement scolaire dans les villes importantes, en étroite relation avec lui dans les autres localités, les fonctions d'une bibliothèque scolaire, centre de ressources documentaires. Les établissements de l'enseignement secondaire II disposent en leur sein ou à proximité en collaboration avec la Médiathèque Valais d'une bibliothèque centre d'information et de formation.

Les « **bibliothèques centres d'information** » de l'**enseignement supérieur** ont développé au sein de leurs institutions à la fois leur offre documentaire sous forme de documents physiques et d'accès à l'information à distance en mettant l'accent sur la capacité de leur personnel à former, à informer et à accompagner les étudiants et enseignants dans leurs recherches et l'évaluation de l'information utile à leurs activités. *Learning Center*, elles sont équipées des infrastructures nécessaires à l'apprentissage autonome et constituent un point de rencontre social de l'institution.

5. Objectifs de consolidation et de développement

Se basant sur les axes stratégiques dégagés au chapitre 3 et sur la vision à moyen terme donnée au chapitre précédent, les objectifs de consolidation et de développement sont fixés ici.

Plusieurs objectifs définissent une nouvelle norme de référence et déploient leurs effets de manière permanente et sans mesure particulière. D'autres nécessitent la mise en place de mesures spécifiques qui sont regroupées dans le plan d'action donné au chapitre 6 qui établit également le calendrier de leur mise en œuvre.

5.1 Objectifs de consolidation

Les objectifs de consolidation visent à asseoir de manière durable et à généraliser les objectifs qui ont été atteints dans le cadre du *Plan directeur 2001*. Ils ont également pour ambition de doter les bibliothèques d'outils de gestion leur permettant de faire face à la complexité croissante de leurs tâches. Les éléments qui sont à mettre en œuvre dans chaque bibliothèque subventionnée seront intégrés dans la prochaine révision des *Directives concernant les bibliothèques communales et scolaires*.

5.1.1. Gestion du réseau

1. Pour soutenir les bibliothèques dans la mise en œuvre des directives et des normes professionnelles, la *Médiathèque Valais*, en collaboration avec le *Groupement valaisan des bibliothèques*, met à disposition, sous la dénomination *BiblioValais-Excellence (BVE)*, un système de gestion de la qualité dans le cadre de la solution développée par *Valais-Excellence*. Progressivement, toutes les bibliothèques subventionnées utiliseront ce système.
2. Le Groupement valaisan des bibliothèques et la *Médiathèque Valais* développent leur collaboration dans le cadre d'un plan d'action qui définit les objectifs communs et les domaines d'intervention respectifs.
3. En collaboration avec les milieux concernés, notamment le Groupement valaisan des bibliothèques, la *Médiathèque Valais* élabore un plan de communication en vue de sensibiliser les décideurs à l'importance et à l'intérêt des bibliothèques dans le cadre des politiques culturelles, éducatives et sociales, d'informer le public sur les prestations qu'il peut obtenir dans les bibliothèques, de sensibiliser, en vue de leur adhésion, les bibliothécaires aux enjeux de leur métier et aux objectifs du *Plan directeur 2007*.

5.1.2. Toutes les bibliothèques

4. Chaque bibliothèque (point lecture non-compris) participe au système de reconnaissance des cartes de lecteurs *Bibliopass Valais/Wallis*.

5. Un mandat de prestation adopté par l'autorité de tutelle compétente (autorité communale, direction d'établissement ou autre) définit la mission et les prestations de chaque bibliothèque. Un modèle est proposé par *BVE*.
6. Chaque bibliothèque dispose d'un accès internet disponible pour le personnel et pour le public.
7. Chaque bibliothèque porte à la connaissance du public, dans le cadre d'un document standard, la nature de ses prestations, son organisation et les conditions de leur utilisation. Un modèle est proposé par *BVE*.
8. Chaque bibliothèque participe à un réseau régional dans le cadre d'une Bibliothèque régionale virtuelle ou d'un système similaire.

5.1.3. Bibliothèques de lecture publique subventionnées

9. Une attention particulière sera portée au respect du taux et du niveau de qualité du renouvellement des collections fixés par les *Normes CLP*.

5.1.4 Bibliothèques spécialisées

10. Les centres de recherche et de formation supérieure du Canton, ou subventionnés par lui, publient en ligne leurs documents scientifiques sur un serveur commun ou, s'ils participent à d'autres projets de même type, font figurer sur le serveur commun un lien vers leur serveur hébergeur. RERO DOC¹ est défini comme serveur commun institutionnel valaisan. La Médiathèque Valais, en qualité de coordinateur cantonal de RERO, assure la coordination de la participation des membres valaisans à RERO DOC.
11. Les bibliothèques spécialisées propriétés du canton ou subventionnées par lui participent à RERO. Des exceptions déterminées par des contraintes spécifiques au domaine d'activité de l'institution peuvent amener à intégrer d'autres réseaux nationaux. Le DECS statue sur de telles exceptions.

5.1.5 Bibliothèques scolaires et école

12. En règle générale, au niveau primaire, les services de la bibliothèque scolaire sont assurés par la bibliothèque de lecture publique la plus proche. La création d'une bibliothèque propre à l'école et à son usage exclusif est l'exception.
13. Dans le cadre de la Médiathèque Valais et en qualité de centre de ressources documentaires pour les écoles enfantines, primaires et du Cycle d'orientation, la documentation pédagogique met à disposition des fonds documentaires de nature à alimenter les coins lectures pour les classes, des collections

¹ RERO-DOC : <http://doc.rero.ch/>. RERO DOC est un projet de coopération de l'ensemble des bibliothèques scientifiques de Suisse romande dans le cadre de la Conférence universitaire de Suisse occidentale. Il permet la consultation de ressources électroniques, la publication en ligne de documents scientifiques et l'hébergement des ressources pour un archivage à long terme.

thématiques en lien avec les programmes d'enseignement et des documents audiovisuels et multimédias à usage didactique.

14. La documentation pédagogique assure également la mise à disposition, au moyen de ses fonds propres ou en recourant aux services de *Bibliomedia Suisse*, des collections de livres destinés à la pratique de la lecture, par exemple sous la forme de lectures suivies.

5.2 Objectifs de développement

Les objectifs de développement portent sur les domaines et enjeux qui feront l'objet de projets nouveaux ou de réorganisation fondamentale durant la période couverte par le *Plan directeur 2007 (2007-2011)*.

5.2.1 Gestion du réseau

15. La Médiathèque Valais organise et formalise la tête du réseau en déterminant ses missions et en lui allouant les ressources nécessaires.
16. La Médiathèque Valais développe la logistique du prêt entre bibliothèques au niveau cantonal en s'appuyant sur les bibliothèques régionales.
17. Le GVB et la Médiathèque revoient les pratiques et tarifs concernant le prêt entre bibliothèques à l'intérieur du canton.
18. La Médiathèque Valais, en collaboration avec les commissions des BRV, procède à une évaluation approfondie de l'organisation et du fonctionnement des bibliothèques régionales virtuelles et formule, à l'attention du DECS et en collaboration avec le GVB, les objectifs et modalités d'amélioration.
19. Sous réserve des conclusions découlant de l'objectif précédent, la Médiathèque Valais améliore en partenariat avec les bibliothèques concernées le catalogue des BRV en vue d'offrir aux clients une interface online et personnalisable permettant l'accès à l'ensemble de l'offre des documents et services.
20. La Médiathèque Valais invite, au moins une fois par an, tous les responsables de bibliothèque communale et scolaire afin de les informer des activités et des prestations qu'elle offre, ainsi que sur le fonctionnement du réseau.
21. La Médiathèque Valais, en collaboration avec le Groupement valaisan des bibliothèques, identifie chaque année les groupes de personnalités publiques qu'il importe d'intéresser plus particulièrement aux bibliothèques et au réseau des bibliothèques; elle met en œuvre les actions concrètes de communication.
22. Dès 2011, la participation à BVE sera une condition d'éligibilité aux subventions cantonales.

5.2.2 Missions des bibliothèques

23. La Médiathèque Valais, en collaboration avec le Groupement valaisan des bibliothèques, évalue et redéfinit la typologie des bibliothèques et de leurs missions en tenant compte de la vision du *Plan directeur 2007*.
24. Le DECS définit le mandat de prestations des bibliothèques régionales et prévoit un soutien cantonal particulier pour ces tâches.
25. Le DECS définit les prestations que les bibliothèques spécialisées cantonales assurent à l'ensemble du réseau de bibliothèques et prévoit un soutien cantonal particulier pour ces tâches.

5.2.3 Services communs au client

26. La Médiathèque Valais met à disposition du public, via Internet, un portail d'accès aux ressources documentaires cantonales ou d'intérêt cantonal qui tient compte de ses trois publics prioritaires : public général, chercheurs concernant le Valais, enseignants.
27. La Médiathèque Valais identifie, développe et met progressivement en œuvre les services qu'elle peut proposer au public par l'intermédiaire des bibliothèques communales en tant que point d'accès au système d'information global.
28. Chaque bibliothèque dispose, au sein de son équipe et de manière différenciée selon sa mission, des compétences pour aider et former les clients aux ressources documentaires en ligne de façon à les rendre le plus autonome possible dans leurs recherches.

5.2.4 Bibliothèques et écoles

29. Le DECS constitue une commission permanente « Ecole/bibliothèque » constituée de représentants des milieux de l'enseignement et des bibliothèques avec pour mandat de définir les besoins des écoles en matière de services de bibliothèque et de formuler des propositions concrètes pour les satisfaire ; ces propositions peuvent prendre la forme de recommandations, d'outils de travail ou de formations.
30. Le DECS définit le mandat de prestations des bibliothèques de l'enseignement secondaire (I et II) et professionnel en tant que, d'une part, unité de documentation permettant l'accès à des documents physiques ou virtuels et, d'autre part, centre de compétences pour la sensibilisation et la formation des étudiants et apprentis.
31. Le service de l'enseignement et la Médiathèque Valais veillent conjointement à ce qu'un programme formel de collaboration soit établi entre les bibliothèques et les écoles. Ils proposent conjointement des modèles de collaboration.

32. Les bibliothèques scolaires de l'enseignement obligatoire sont intégrées dans le système des bibliothèques communales ou régionales subventionnées.

5.2.5 Personnel

33. En lien avec la typologie des bibliothèques, le DECS adopte un référentiel des compétences pour les collaborateurs des bibliothèques qui sont propriété du canton ou subventionnées par lui; ce référentiel est différencié selon les types de bibliothèques et précise les formations requises.

34. Sur la base du référentiel de compétences, un dispositif fixe les procédures de validation des compétences des collaborateurs des bibliothèques propriété du canton ou subventionnées par lui.

35. Dans le cadre de BVE, la Médiathèque Valais crée et met à disposition pour chaque type de bibliothèques un cahier des charges standard pour le personnel permanent.

5.2.6 Formation et formation continue

36. En collaboration avec le GVB, la Médiathèque Valais met en place un programme annuel de formation continue destiné aux collaborateurs des bibliothèques du canton ou subventionnées par lui; elle veillera particulièrement à proposer des formations aux nouveaux standards prévus par BVE.

37. Chaque responsable de bibliothèque subventionnée suit annuellement au moins 3 jours de formation dans l'offre proposée ou sélectionnée par la Médiathèque Valais.

38. Chaque responsable de bibliothèque s'assure que toutes les personnes faisant du prêt suivent des cours de formation continue au moins une fois par année dans le domaine relationnel, informatif et normatif (CLP).

5.2.7 Traitement des documents

39. La Médiathèque Valais étudie les possibilités de rationaliser le traitement des documents (catalogage) et met en œuvre les solutions les plus efficaces pour ses propres besoins et ceux des bibliothèques du réseau.

5.2.8 Médiation culturelle

40. Chaque bibliothèque organise annuellement au moins trois actions de médiation culturelle, de formation ou d'animation sociale avec les institutions locales ou les partenaires de son institution de rattachement.

41. La Médiathèque Valais développe ou adapte des outils, modèles et modes de faire en vue de favoriser le travail de médiation culturelle dans les bibliothèques.

42. Chaque bibliothèque de lecture publique développe progressivement ses prestations en tant que plateforme privilégiée pour l'accueil de manifestations culturelles régulières ou ponctuelles ainsi que pour l'accès à l'information sur les animations se déroulant au niveau régional.
43. Les dispositions des *Directives concernant les bibliothèques communales et scolaires* concernant l'aménagement des bibliothèques sont révisées afin de prendre en compte le développement de la fonction de médiation culturelle des bibliothèques (aménagement, organisation et fonctionnement, etc.).
44. Chaque bibliothèque de lecture publique, seule ou en collaboration avec d'autres partenaires reconnus, organise un programme d'activités spécifiquement conçu à l'attention de publics cibles, en particulier à l'attention des personnes retraitées et des jeunes.
45. Dans la mesure où le contexte local le justifie, chaque bibliothèque de lecture publique développe et propose aux populations migrantes et/ou en difficulté d'intégration des services spécifiquement destinés à favoriser leur intégration.

6. Plan d'action 2007 - 2011

Certains objectifs formulés au chapitre précédent définissent une nouvelle norme de référence et déploie leurs effets de manière permanente. D'autres nécessitent la mise en place de mesures spécifiques qui sont mentionnées dans le plan d'action ci-après qui établit également le calendrier de leur mise en œuvre.

No.	Mesure	Objectifs concernés	Responsabilité	Délai
a.	Révision des directives de 2004 concernant les bibliothèques communales et les bibliothèques scolaires	1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 22, 43	MV	1.1.10
b.	BiblioValais-Excellence (BVE) - Elaboration - Phase pilote : 9 bibl. certif. - Phase 2 : 12 bibl. certifiées - Phase 3 : 12 bibl. certifiées - Phase 4 : 12 bibl. certifiées - Phase 5 : toutes les bibl. subventionnées certifiées - La certification et l'utilisation de BVE deviennent une condition d'obtention des subventions	1, 5, 7	GVB et MV	2006 31.12.07 31.12.08 31.12.09 31.12.10 31.12.11 1.1.2012
c.	Convention GVB – MV	2	MV et GVB	01.06.08
d.	Plan de communication	3	MV et GVB	31.12.08
e.	RERO DOC : serveur institutionnel - Décision - Généralisation opérationnelle - Evaluation	10	SFT et MV	2006 1.1.07 31.12.08
f.	Tête du réseau - Elaboration du concept - Préparation et mise en œuvre opérationnelle	15	MV	1.4.08 1.1.09

g.	Logistique, modalités et tarifs du Prêt entre bibliothèques à l'intérieur du Valais	16,17	MV, GVB, bibliothèques régionales	1.10.08
g.	Evaluation et réorientation des BRV - Evaluation - Réorientation - Mise en place d'un catalogue personnalisable	18, 19	MV et commissions régionales	1.9.2009 1.1.2010 1.1.2011
i.	Réunion annuelle des bibliothèques du réseau	20	MV	dès 2009
j.	Sensibilisation des personnalités publiques	21	MV et GVB	dès 2011
k.	Typologie des bibliothèques et de leurs missions - Redéfinition de la typologie des bibliothèques - Définition des missions des bibliothèques régionales et dispositif de soutien spécifique - Définition des missions des bibliothèques spécialisées et dispositif de soutien spécifique	23 24 25	DECS	1.11.08 1.1.09 1.1.10
l.	Portail internet de la MV et des bibliothèques valaisannes	26	MV	1.9.2008
m.	Prestations à distance de la MV pour le public et les bibliothèques	27	MV	1.9.2009
n.	Personnel formé pour accompagner l'utilisation des ressources en lignes	28	Bibliothèques	1.1.2010
o.	Ecole / bibliothèque - Constitution de la Commission Ecole et bibliothèque - Missions des bibliothèques du Sec I et II et de la formation professionnelle - Mise en place des modèles de collaboration	29 30 31	DECS	1.1.2008 1.1.2009 1.1.2009

	- Intégration des bibliothèques scolaires de l'enseignement obligatoire dans le système des bibliothèques communales devient une condition de subventionnement	32		1.1.2011
p.	Référentiel de compétences du personnel - Elaboration et adoption du référentiel - Procédures de validation des compétences - Cahier des charges types	33 34 35	MV	1.9.2009 1.3.2010 1.1.2011
q.	Formation continue : - Programme annuel de formation continue - Cours de formation continue annuel de 3 jours pour les resp. de bibliothèques - Cours annuel obligatoire pour personnel des services au public	36 37 38	MV et GVB Bibliothèques Bibliothèques	dès 2009 dès 2009 dès 2011
r.	Rationalisation du traitement des documents - Etude de faisabilité - Projet pilote - Généralisation	39	MV	2009 2010 2011
s.	Médiation culturelle : - Trois actions en partenariat avec les acteurs locaux - Outils de travail et modèles - Bibliothèque plateforme d'action culturelle - Programmes ciblés (« seniors » et jeunes) - Programmes d'intégration socioculturelle	40 41 42 44 45	Bibliothèques MV Bibliothèques Bibliothèques Bibliothèques	2008 2009 2010 2010 2011

7. Incidences financières et organisationnelles

En plus des budgets propres à chaque bibliothèque pour son fonctionnement, le plan d'actions 2007-2011 présenté au chapitre précédent requiert des ressources de trois ordres :

- Des ressources humaines internes à la Médiathèque Valais pour piloter et coordonner le réseau
- Des ressources financières pour la réalisation de projets ponctuels
- Des ressources financières dans le cadre des subventions cantonales sous formes d'aides financières aux bibliothèques

Ces ressources ne sont pas différentes de celles prévues dans le cadre de la réalisation du *Plan directeur 2001*. Le présent chapitre en établit une évaluation globale.

7.1. Ressources humaines

A la Médiathèque, depuis plusieurs années, des collaborateurs assument des tâches au profit de l'ensemble du réseau des bibliothèques. Il s'agit tout d'abord des responsables du soutien aux bibliothèques communales et scolaires dans les sites de St Maurice et de Brigue dont c'est une des missions centrales. Le développement des outils internet (portail *Bibliovalais.ch*), la mise en œuvre de *Bibliopass Valais/Wallis*, l'extension de RERO-Valais à l'ensemble des bibliothèques spécialisées, la participation du Valais à RERO-DOC, les services d'accès aux ressources documentaires payantes, la mise en place des bibliothèques régionales virtuelles notamment, ont amené un nombre croissant de collaborateurs de la Médiathèque à être impliqués dans des projets intéressants l'ensemble du réseau des bibliothèques valaisannes. La plupart du temps, il s'agit de collaborateurs accomplissant cette activité parallèlement à d'autres et dont les lieux de travail sont éclatés sur les quatre sites de la Médiathèque. La réalisation de l'objectif 15, à savoir la création d'une tête de réseau pour l'ensemble des bibliothèques valaisannes vise à réunir organiquement ces compétences, à les structurer au sein d'une unité performante. Elle reposera donc prioritairement sur les collaborateurs déjà en place qui remplissent ces tâches à leur poste actuel, mais le développement des nouveaux projets prévus dans les objectifs du *Plan directeur 2007* nécessitent une augmentation d'effectif d'une part de poste de 75% d'un équivalent plein temps.

7.2. Ressources financières pour la réalisation de projets ponctuels

La période du *Plan directeur 2007* verra l'accomplissement d'importants projets nouveaux pour lesquels les compétences et les ressources humaines internes de la MV ne seront pas suffisantes.

Il s'agit :

2007

- Phase pilote de la certification de BVE (objectif 1)
- RERO DOC serveur institutionnel (obj. 10)

2008

- Phase 2 de la certification de BVE (obj. 1)
- Plan de communication (obj. 3)
- Portail internet des bibliothèques valaisannes (obj. 12)
- Elaboration du programme de formation continue (obj. 17)

2009

- Phase 3 de la mise en place de BVE (obj. 1)
- Evaluation et réorganisation des BVR (obj. 8)
- Développement des prestations à distance de la MV (obj. 27)
- Elaboration du référentiel de compétences (obj. 33)
- Mise en œuvre du programme de formation continue (obj. 36)
- Outils et méthodes pour la médiation culturelle (obj. 41)

2010

- Phase 4 de la mise en place de BVE (obj. 1)
- Réorientation des BRV (obj. 18 et 19)
- Mise en œuvre du référentiel de compétences (obj. 33 et 34)
- Soutien au développement de la médiation culturelle ciblée (obj. 42 et 44)

2011

- Phase 5 de la mise en place de BVE (obj. 1)
- Réorientation des BRV (obj. 18 et 19)
- Médiation culturelle pour l'intégration (obj. 45)

On constate ainsi que les années qui seront les plus exigeantes en la matière sont celles de 2008 et 2009 ; après quoi les moyens nécessaires pourront être stabilisés. En 2008, à l'exception du développement du portail internet des bibliothèques valaisannes et du programme de formation qui nécessiteront des moyens supplémentaires estimés à environ frs 75'000.-, les autres projets pourront être couverts par le reconduction du budget 2007. Il en ira de même pour le budget 2009 : les deux projets prestations à distance et référentiel de compétences ne pourront pas être couverts par le budget actuel, et nécessiteront un financement particulier à hauteur de frs 80'000.-

Globalement, il faut donc compter avec une augmentation de frs 75 à 80'000.- à porter au budget dès l'exercice 2008.

7.3 Ressources financières pour les subventions aux bibliothèques

Le montant des subventions allouées aux bibliothèques communales et scolaires a été ajusté en 2003. Il est nécessaire qu'il le soit une nouvelle fois en 2009 pour tenir compte de l'augmentation du coût de l'acquisition des documents et sources d'information, du développement des activités de médiation et du niveau de

formation du personnel. Une adaptation de 15 % est nécessaire et il devrait passer à cette date à frs 500'000.-.

La reconnaissance, en 2009, des bibliothèques régionales peut être financée par une réorientation partielle des subventions attribuées jusque là aux opérations d'intérêt commun, soit ca frs 80'000.-. Ce qui n'impliquera donc pas d'augmentation budgétaire.

La définition des fonctions des bibliothèques spécialisées au profit de l'ensemble du réseau et leur reconnaissance par une aide particulière nécessitera par contre des moyens supplémentaires que l'on peut estimer à environ frs 45'000.- dès l'exercice 2010.

8. Conclusion

Le *Plan directeur* des bibliothèques et centres de documentation repose sur la volonté affirmée de considérer l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation comme un système cohérent où chacune des unités qui le constituent se situe en complémentarité des autres.

Le *Plan directeur 2007* met l'accent sur une amélioration du service des bibliothèques de tous les types qui, en plus de leur rôle traditionnel dans la mise à disposition de documents et d'accès à l'information, mettent l'accent sur leurs missions :

- formative pour permettre au public de mieux maîtriser et exploiter les ressources à disposition
- culturelle pour contribuer à l'ouverture et la diversification de l'offre culturelle présente au cœur de la cité et du village
- sociale pour que la bibliothèque, institution d'intégration et de rencontre, contribue à maintenir et développer le lien social.

Ce développement et cette diversification des tâches nécessitent une gestion professionnelle qui repose notamment sur une différenciation des tâches de chaque bibliothèque en fonction de son mandat et de son public spécifiques. Le niveau global de compétences des personnes de bibliothèques est appelé à se renforcer notamment dans les capacités d'exploiter les outils documentaires, de partager leur expertise avec le public et de le soutenir dans ses recherches, de contribuer à l'évaluation des informations et d'assurer un travail de médiation culturelle. Aux techniques de gestion de la documentation qui ont constitué le cœur de l'activité jusqu'ici viennent s'adjoindre des compétences pédagogiques et relationnelles renforcées.

De ces quelques éléments de synthèse, il ressort clairement que la mise en œuvre avec succès du *Plan directeur 2007* reposera en priorité sur le dialogue entre toutes les institutions concernées afin d'opérer en permanence les ajustements nécessaires.

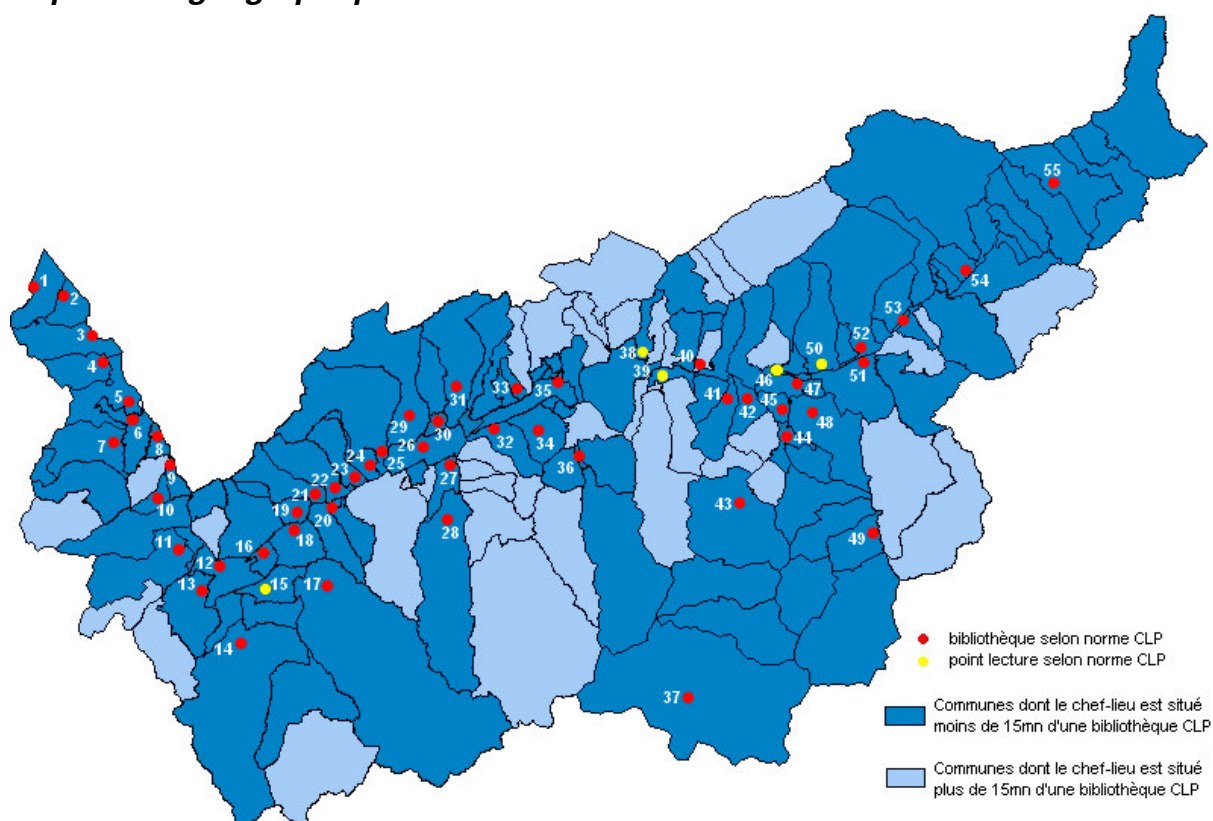
Le *Plan directeur* a été adopté par le Chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport en date du 26 octobre 2007. Il entre immédiatement en vigueur.

ANNEXE 1

Bibliothèques subventionnées et Médiathèque Valais 2001-2005

L'analyse porte sur les années 2001 et 2005. Le nombre de bibliothèques ayant obtenu la subvention de fonctionnement diffère entre les deux années de comparaison, à savoir 57 pour 2001 et 64 pour 2005.

Répartition géographique



- | | | | |
|--------------------|---------------|--------------------|--------------------|
| 1. Saint-Gingolph | 14. Orsières | 28. Hérémente | 42. Bürchen |
| 2. Le Bouveret | 15. Vollèges | 29. Savièse | 43. St. Niklaus |
| 3. Vouvry | 16. Charrat | 30. Grimisuat | 44. Stalden |
| 4. Vionnaz | 17. Le Châble | 31. Ayent | 45. Zeneggen |
| 5. Collombey-Muraz | 18. Saxon | 32. Grône | 46. Baltschieder |
| 6. Monthey | 19. Saillon | 33. Haut-Plateau | 47. Visp |
| 7. Troistorrents | 20. Riddes | 34. Chalais | 48. Visperterminen |
| 8. Massongex | 21. Leytron | 35. Sierre | 49. Saas-Grund |
| 9. Saint-Maurice | 22. Chamoson | 36. Vissoie | 50. Mund |
| 10. Mex | 23. Ardon | 37. Zermatt | 51. Brig |
| 11. Salvan | 24. Vétroz | 38. Guttet-Feschel | 52. Naters |
| 12. Martigny | 25. Conthey | 39. Turtmann | 53. Mörel |
| 13. Martigny-Croix | 26. Sion | 40. Steg | 54. Fiesch |
| | 27. Vex | 41. Unterbäch | 55. Münster |

Répartition par type de bibliothèques

Si en 2001, les bibliothèques strictement scolaires représentaient près du quart des bibliothèques (23.6%), elles ne représentent plus que 17.4%. soit moins d'un cinquième en 2005. Les autres bibliothèques sont des bibliothèques mixtes, à savoir à la fois communales et scolaires.

Données techniques

Quelques bibliothèques ont été créées entre 2001 et 2005, plusieurs se sont agrandies, dont notamment la MV Martigny, la MV St-Maurice, les bibliothèques de Port-Valais, Vex, Troistorrens, Grimisuat, Grône, Ardon, Chalais (Vercorin), et Collombey-Muraz. La surface occupée par les bibliothèques a donc augmenté de 55.4% (de 10'058.4 à 15'634m²).

Le nombre de places de travail a légèrement augmenté de 0.95% (soit + 24 places).

Plus de 8 sur dix (84.12%) sont informatisées (contre 76.36% en 2001) et près de 6 sur dix (58.4%) affirment offrir un accès internet (alors qu'en 2001, internet balbutiait dans les bibliothèques).

Collections : état, acquisitions et prêts

Etat

Le nombre de documents en bibliothèque a augmenté de 33.74% pour arriver à 643'345 documents. En 5 ans, les écarts entre le nombre de documentaires et de fictions varient fortement : -11.6% pour les documentaires et +64.73% pour les fictions.

Si les imprimés (livres) représentaient en 2001 87.7% des collections, ces derniers représentent toujours 81.26% des collections. Néanmoins, une diversification des supports est à relever.

Le nombre de documents acquis annuellement reste stable en 5 ans (44'625 documents, soit -2.1%) : 70.2% de livres (dont 74% sont des fictions, soit +23% par rapport à 2001).

Renouvellement des collections

Le taux de renouvellement des collections est d'environ 9.47% (norme : 10%) en 2001 ; en 2005, ce pourcentage atteint 6.94%, soit une régression de 2.53%.

Prêts

880'963 documents ont été prêtés, soit une hausse de 9.2% par rapport à 2001 : on observe une légère régression de la part des imprimés de -8.85% en 5 ans, soit 71.9% de documents en 2005.

Le nombre de fictions prêtées augmente de 8%, pour représenter 52.8% des imprimés prêtés : le nombre de prêt est équivalent selon les publics adulte, jeune et enfant. Les prêts pour enfants et jeunes représentent plus de 7 documents prêtés sur 10 (71%, avec une augmentation légère de 0.58%).

Rotation des collections

La rotation des collections était de 1.67 document prêté pour un document en bibliothèque en 2001, alors qu'en 2005 ce taux descend à 1.37, soit -0.30.

Lecteurs

82'019 lecteurs sont inscrits (42.7% de lecteurs actifs). On assiste à une légère augmentation des lecteurs actifs de 6.42%, soit des personnes inscrites en bibliothèque et utilisant les services de la bibliothèque à laquelle ils sont affiliés.

ANNEXE 2

Analyse stratégique en vue de l'élaboration du Plan directeur

Document de travail

Afin d'asseoir la rédaction du *Plan directeur 2007* sur une évaluation détaillée de la situation actuelle et future du réseau des bibliothèques valaisannes et du contexte dans lequel il évolue, un mandat d'analyse a été confié par le DECS à un groupe d'experts placé sous la conduite d'un consultant externe².

L'objectif de cet exercice était de mettre en phase les caractéristiques spécifiques du secteur des bibliothèques tel qu'il se présente aujourd'hui en terre valaisanne avec les enjeux et défis qu'elles devront relever dans les cinq années à venir.

Ce document présente les conclusions de cette analyse qui après avoir évalué les opportunités et les menaces émanant de l'environnement des bibliothèques en 2007, dégagent leurs forces et leurs faiblesses intrinsèques pour déterminer enfin les axes de consolidation et de développement du futur.

Il est à noter que tout exercice de ce type peut amener à des conclusions en apparence contradictoires, rangeant, par exemple, la compétence du personnel à la fois dans les forces et dans les faiblesses. Ce faisant, il souligne surtout l'importance d'un tel point dans la problématique analysée en même temps qu'il met en évidence, d'une part, les niveaux de développement hétérogènes observés et, d'autre part, les points d'observation différents utilisés par les experts.

² La conduite du projet du point de vue méthodologique a été confiée à Jean-Charles Rey, enseignant-chercheur à la HES-SO Valais et spécialiste en méthode participative. Le groupe d'experts s'est réuni durant deux jours sous forme résidentielle. Il était constitué de personnes d'horizons professionnels et géographiques divers, parmi lesquels des professionnels des bibliothèques : Mary-Clotilde Berthouzoz (directrice de la Bibliothèque-médiathèque, Sierre), Alain Caraco (directeur du Service commun de la documentation de l'Université de Savoie, Chambéry), Ruth Fassbind (directrice du Bibliocentre de Bibliomedia Suisse, Soleure), Ambros Gattlen (bibliothécaire à la Médiathèque Valais, Brigue), Marisa Murmann (responsable de la Bibliothèque communale, Naters), Christian Relly (directeur de la Pestalozzibibliothek, Zürich) et Romaine Valtério (directrice adjointe de RERO, Martigny) ; une représentante des autorités communales : Marie-Thérèse Vernay (conseillère communale, Orsières) ; des représentants du domaine de la formation : Chantal Chabbey (inspectrice scolaire, Sion), Jean-Pierre Meyer (directeur des écoles, Sion) et Christian Mudry (enseignant ICT, Sion) ; de Paul Burgener (Délégué cantonal à la jeunesse, Viège). Le groupe de rédaction du plan directeur, constitué de collaborateurs de la Médiathèque Valais, a également pris part à ce séminaire : Valérie Bressoud (responsable du projet, St Maurice), Jacques Cordonier (Sion), Benita Imstepf (Brigue), Daniella Pfammatter (Brigue) et Caroline Rittiner (St Maurice). Sur la base de l'analyse stratégique résumée dans le présent document de travail, le groupe d'experts a décliné les quatre axes stratégiques en cinquante objectifs particuliers qui ont servi de base à la formulation des objectifs du *Plan directeur 2007*.

1. Analyse de l'environnement

1.1 Opportunités

Un besoin croissant d'informations fiables

L'accès facilité aux divers médias électroniques a entraîné la multiplication des sources d'information mais, dans le même temps, une forte baisse de la qualité de celles-ci découlant de la facilité avec laquelle tout un chacun peut introduire de nouveaux éléments dans le système. Les gens sont ainsi souvent désorientés par ce foisonnement d'avis divers et deviennent **demandeurs d'orientations** en matière de sources d'information ainsi que de personnes ou institutions pouvant attester de la fiabilité de celles-ci.

→ *Les bibliothèques bénéficient de réels savoirs et savoir-faire en la matière et peuvent contribuer à résoudre efficacement ce dilemme en développant leurs services.*

Un lieu au service de l'autoformation

L'accélération inexorable des mutations au sein de tous les champs professionnels amène à une prise de conscience de la **nécessité d'une formation continue** tout au long du parcours de vie et de l'importance de l'**autoformation**.

→ *Les bibliothèques sont à même d'être un lieu central pour l'autoformation des personnes ainsi que pour l'information sur les différentes offres de formations existantes et la mise à disposition d'outils complémentaires à la formation scolaire.*

Des savoir-faire utiles pour accéder à l'information

De nouveaux outils de recherche spécialisés permettent un accès très rapide et beaucoup plus ciblé à l'information. Ils nécessitent cependant souvent une formation préalable pour pouvoir être bien utilisés.

→ *Les professionnels actifs dans les bibliothèques sont toujours mieux formés au conseil et à l'utilisation des nouveaux outils de recherche documentaire, ils sont des conseillers et des aides efficaces en matière de recherche d'information.*

Des publics nouveaux avec des besoins spécifiques

De nouveaux publics (p.ex. les migrants, les étudiants des degrés supérieurs ou les « jeunes retraités connectés ») apparaissent : ceux-ci sont de gros consommateurs potentiels d'informations et ont des besoins spécifiques en terme de services attendus des bibliothèques et centres de documentation.

→ *Les bibliothèques doivent être attentives à des nouveaux publics potentiels très intéressants.*

Des nouveaux besoins des écoles

L'évolution des programmes scolaires implique plus de travail de recherche personnel par les élèves et donc un contact plus régulier avec les sources documentaires. Ces programmes développent les habitudes d'utilisation des bibliothèques auprès du jeune public.

→ *Les bibliothèques doivent se préparer à accueillir une hausse notable de l'usage des bibliothèques par les toutes jeunes générations.*

Des supports et sources d'information toujours plus chers

Tous les supports d'information (livres, CD, revues...) qui ne sont pas de large consommation ont vu leur prix augmenter fortement ces dernières années.

→ *Cette augmentation valorise le rôle des bibliothèques comme lieux de prêts et de consultation de sources d'informations payantes.*

Des technologies facilitatrices

Les nouvelles technologies (accès en ligne aux catalogues, bases de données électroniques, prêt de documents numérisés et autres services) facilitent une meilleure accessibilité et visibilité des prestations offertes par les bibliothèques, notamment dans le domaine de l'information spécialisée.

→ *Les bibliothèques doivent prendre conscience du fort potentiel de développement de ces technologies au niveau d'une augmentation quantitative et d'une importante diversification de l'offre.*

Un besoin de nouveaux lieux de convivialité

Les gens sont à la recherche de lieux conviviaux où se rencontrer, lieux qui remplaceraient l'ancienne place du village. L'augmentation de la mobilité physique des personnes « rapproche » les bibliothèques de leur lieu de vie et en facilite grandement l'accès.

→ *Les bibliothèques peuvent devenir un nouveau lieu alliant confort, convivialité et sécurité.*

Une demande croissante de « fenêtres sur l'ailleurs »

Le stress généralisé que vit notre société augmente d'autant le besoin d'évasion, de découverte de nouveaux horizons.

→ *En tant qu'« expertes en fiction » et offeuses de nombreuses oeuvres d'imagination présentant des points de vues éminemment subjectifs sur le monde et ses habitants, les bibliothèques sont des prestataires idéaux pour répondre à ces besoins d'évasion, surtout pour ceux, toujours plus*

nombreux, qui sont lassés par les produits de fictions toujours plus standardisés que présentent les médias de masses.

Un nouveau champ d'intervention politique : la culture

A la suite de diverses études qui ont démontré l'importance d'une politique culturelle cohérente pour le développement socio-économique d'une région, les autorités politiques considèrent de plus en plus que ce secteur autrefois souvent négligé fait partie intégrante de leur mission.

→ *Dans le champ culturel, les bibliothèques sont reconnues pour leur fiabilité et leur ouverture au plus grand nombre ; elles peuvent jouer un rôle central pour la promotion de la culture.*

1.2 Menaces

Une marchandisation de l'information

La tendance forte à une marchandisation de toutes les formes de la propriété intellectuelle renchérit, voire empêche parfois l'accès à certaines sources d'informations. Celle-ci s'observe par la concentration de l'offre et les changements rapides sur le marché du livre et des autres supports d'information ainsi qu'à travers la concurrence active d'autres prestataires (p.ex. site Internet, librairies et diffuseurs) qui développent de nouveaux services en terme de mise à disposition gratuite de supports, de conseils et d'orientation à la clientèle.

→ *La mise à disposition gratuite de documents qui a longtemps constitué le « cœur du métier » des bibliothèques, peut être rendue très difficile.*

Une culture de consommation dominante

Dans plusieurs segments quantitativement importants de la population se développe de manière massive une culture du « zapping », du « tout et tout de suite »

→ *Ces nouvelles habitudes sont peu compatibles avec l'accès au livre qui est encore une des principales prestations offertes par les bibliothèques.*

Un accès en ligne à de nombreuses sources documentaires

L'augmentation massive des documents qui sont accessibles gratuitement en ligne et donc consultables directement à domicile fragilise le besoin d'une bibliothèque de proximité. L'information « se googelise ».

→ *Sans une offre complémentaire centrée sur les besoins spécifiques de ses différents clients, les bibliothèques courent le danger de se désertifier peu à peu.*

Des collections en danger

La facilité de numérisation des documents peut rendre obsolète l'entretien de collections « physiques ». L'augmentation du rythme d'obsolescence des informations aussi bien que celle de leurs supports renchérit fortement le maintien de collections performantes.

→ *Il y a ici un double risque de voir les collections coûter toujours plus cher alors que dans le même temps leur rythme d'utilisation diminue de manière conséquente.*

Un environnement instable

L'accélération des changements sociétaux et institutionnels rend difficile l'anticipation du futur. Les fréquents changements dans les tâches et l'organisation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que l'évolution fondamentale de leurs besoins rendent difficile le développement de structures de bibliothèques dans ces milieux.

→ *Cette situation exigerait une forte capacité de réaction des bibliothèques et centres de documentation spécialisés, capacité peu compatible avec la précarité de leur situation.*

Une image d'inutilité des bibliothèques dans un monde interconnecté

La méconnaissance du travail effectif effectuée par les bibliothèques fait penser à certains qu'elles ne sont plus d'aucune utilité dans un monde interconnecté où tout le monde peut accéder en ligne et depuis son salon à n'importe quels documents ou supports d'informations. De plus, dans l'esprit d'une frange de la population et en particulier de décideurs, les bibliothèques sont assimilées à des réduits pour intellectuels où quelques vieilles personnes aisées débattent du sexe des anges.

→ *La forte méconnaissance, par une partie du public, des prestations réellement offertes par les bibliothèques peut mettre celles-ci en danger au moment où les pouvoirs publics doivent procéder à des re-dimensionnements de leur offre.*

Une expérience d'incompétence

Les personnes qui ne recourent que très ponctuellement aux bibliothèques sont très souvent désorientées lorsqu'elles pénètrent dans ces lieux.

→ *Si personne ne s'approche alors d'elles pour les guider dans leur recherche, elles vont quitter les lieux sans avoir trouvé une réponse à leur besoin et avec un sentiment persistant que les bibliothèques sont décidément trop complexes pour elles.*

Des politiques publiques en mutation

La raréfaction de l'argent public aussi bien au niveau des communes que du canton peut fragiliser l'activité des bibliothèques. Le transfert des charges des pouvoirs publics sur les clients en faisant payer les prestations entraînerait une diminution,

voire la disparition de toute une clientèle qui a de gros besoins en terme d'information mais bénéficie de moyens financiers toujours plus limités.

La gestion publique par projet a tendance à favoriser l'événementiel, le ponctuel, au détriment de l'action permanente et sur le long terme. Or l'activité des bibliothèques s'inscrit principalement dans un travail de fond et non sur des manifestations ponctuelles.

→ *Ce contexte politique fragilise les bibliothèques.*

2 Analyse interne

2.1 Forces

Plusieurs forces sont à relever :

- Le réseau valaisan des bibliothèques est déjà très bien établi. Il présente un niveau d'intégration et de collaboration élevé et fonctionne à la satisfaction des principaux partenaires.
- L'acceptation est aujourd'hui générale parmi les membres du réseau de la nécessité de différencier les missions des divers types de bibliothèques. De nombreuses avancées significatives ont déjà été réalisées dans le domaine.
- Le niveau de professionnalisation au sein des grandes bibliothèques du réseau est déjà très bon. Mises ensemble, ces institutions sont devenues un réel centre de compétences dans tous les domaines de la bibliothéconomie, du service au public et de l'appui à la recherche documentaire.
- Le niveau moyen de formation des collaborateurs de l'ensemble des bibliothèques est en augmentation régulière, en particulier sur les aspects spécifiques à la bibliothéconomie.
- Les infrastructures sont dans la grande majorité des cas récentes, souples d'utilisation et très fonctionnelles.
- La gratuité des services offerts favorise une utilisation des bibliothèques supérieure à la moyenne nationale.
- Dans la plupart des bibliothèques, on peut sentir un réel souci d'assurer un service à la clientèle orienté vers la satisfaction des besoins des différents sous-groupes de clients.
- L'offre actuelle en terme de supports d'information et de divertissement est caractérisée par une grande diversité et un bon niveau d'actualité.
- L'image de sérieux et de continuité dans le travail qu'ont les bibliothèques en fait des institutions fiables.
- Un vrai désir de « faire vivre » les bibliothèques et des pratiques d'animation permanentes existent déjà dans de nombreux lieux.

2.2 Faiblesses

Parmi les faiblesses, nous relevons :

- La faible compréhension, de la part des communes, du rôle dynamisant que pourraient jouer les bibliothèques et l'absence d'une vision partagée du futur possible de ces structures.
- Le manque de flexibilité d'une partie du personnel qui rencontre des difficultés face aux changements à opérer ; cette inertie est peut-être due à leur faible compréhension des enjeux stratégiques auquel fait face le secteur.
- Le niveau de compétences du personnel en terme d'accueil/conseil à la clientèle et d'aide à la recherche documentaire est très inégal selon le type de bibliothèque considéré. Il est même souvent très limité dans les petites structures.
- Les liens avec les écoles/collèges et les bibliothèques dépendent encore quasi complètement de bonnes volontés individuelles.
- Une grande partie du personnel ainsi que la plupart des autorités de tutelles des bibliothèques n'ont pas encore pris conscience que les compétences du personnel en terme d'accueil/conseil à la clientèle et d'aide à la recherche documentaire seront vitales pour le futur des bibliothèques.
- L'absence de professionnalisation de certaines bibliothèques fait problème, spécialement dans les structures qui revendiquent leur volonté de conserver absolument l'amateurisme de leurs collaborateurs, le rôle de bibliothécaire pouvant être considéré comme un hobby parmi d'autres.
- L'ancienneté et le manque d'attractivité de certains bâtiments restreint le rayonnement de certaines bibliothèques.
- Le manque de développement de la spécificité des différents points de desserte dans la perspective d'une plus grande différenciation des fonctions de chaque type de bibliothèque.
- L'absence ou la très faible intégration des bibliothèques dans les réseaux culturels et sociaux, spécialement au niveau local et communal.
- Certaines structures font encore primer les commodités d'organisation sur le service orienté vers le client.
- Les structures de certaines bibliothèques sont encore lourdes et occasionnent une forte inertie face aux changements.
- La volonté de communiquer avec l'extérieur demeure souvent trop faible au sein du personnel ; ce manque d'enthousiasme peut être renforcé par un manque de savoir-faire dans le domaine.

ANNEXE 3 : Analyse SWOT et pose des objectifs

	Opportunités	Menaces
Forces	<p>Etat de fait : Fo : Mises ensemble, la Médiathèque Valais et les grandes bibliothèques du réseau sont devenues un réel centre de compétences. Op : Demande croissante du public pour des prestations spécialisées en terme d'orientation et de recherche documentaire.</p> <p>Objectif de développement I : → Augmenter l'intégration du réseaux en spécialisant les diverses bibliothèques : les bibliothèques locales doivent devenir des lieux conviviaux où, en plus d'un service de prêts centré sur le client, sont offerts des accès en ligne à des prestations spécialisées assurées et les grandes bibliothèques membres du réseaux et la Médiathèque Valais</p>	<p>Etat de fait : Fo: Des progrès notables obtenus au travers du <i>Plan directeur 2001</i> en terme de professionnalisation des bibliothèques. Me : Certaines structures n'ont « pas fait le pas » et risquent de démobiler les autres.</p> <p>Objectif de consolidation I : → Transformer les objectifs du <i>Plan directeur 2001</i> qui sont déjà largement réalisés en conditions minimales pour l'obtention des subventions cantonales.</p>
Faiblesses	<p>Etat de fait : Fa : Les compétences de petites structures en matière d'accueil, d'informations et de conseils au public sont faibles et leur importance est souvent encore sous- estimée. Op : Un besoin croissant de la population en terme d'orientation dans « la jungle » des supports d'information et des oeuvres de fiction</p> <p>Objectif de développement II : → Introduire progressivement la formation continue dans le domaine de l'accueil de l'information et du conseil au public comme conditions pour l'obtention des subventions cantonales</p>	<p>Etat de fait : Fa : Communication lacunaire et trop peu importante en direction des autorités et du grand public.</p> <p>Me : Diminution potentielle de l'argent public avec désir de recentrage des activités de l'Etat et des collectivités.</p> <p>Objectif de consolidation II: → Développer un plan de communication cohérent, spécifique et efficient en direction des autorités concernées.</p>

Abréviations

BLP	Bibliothèque de lecture publique
BBS	Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses
BRV	Bibliothèque régionale virtuelle
BVE	BiblioValais Excellence
CLP	Communauté des bibliothèques suisses de lecture publique
CO	Cycle d'orientation
COCOBIB	Commission de coordination des bibliothèques spécialisées du Valais
DECS	Département de l'éducation, de la culture et du sport
EID	Ecole d'information documentaire (Genève)
GVB	Groupement valaisan des bibliothèques
HEG	Haute école de gestion (Genève)
HEP	Haute école pédagogique
HES-SO Valais	Haute école valaisanne
IDS	Informationsverbund Deutschschweiz
MV	Médiathèque Valais (Bibliothèque cantonale)
NEBIS	Netzwerk von Bibliotheken und Informationsstellen in der Schweiz (un des constituants de l'IDS)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
RERO	Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale
SE	Service de l'enseignement du DECS
SFT	Service de la formation tertiaire du DECS

Glossaire

Bibliothèque de lecture publique : Service public permettant à chacun d'accéder aux livres et autres documents à des fins d'information, de formation, de culture et de loisirs (*deutsch* : *Allgemeine öffentliche Bibliothek*)

Bibliothèque locale : bibliothèque de lecture publique qui répond aux besoins de base de la population en matière de documentation (synonyme *bibliothèque communale*)

Bibliothèque mixte : Bibliothèque remplissant simultanément les fonctions d'une bibliothèque de lecture publique et d'une bibliothèque scolaire (synonyme : « bibliothèque publique et scolaire » *deutsch* : *Kombinierte Schul- und Gemeindebibliothek*)

Bibliothèque ressource : bibliothèque dont les collections et les services sont conçus pour venir en aide aux autres bibliothèques ou alimenter des points lectures

Bibliothèque scolaire : Bibliothèque au service des élèves et des enseignants dont les collections et les services sont conçus pour répondre aux besoins de l'établissement scolaire (*deutsch* : *Schulbibliothek*)

Bibliothèque spécialisée : Bibliothèque consacrée à une discipline ou à un domaine particulier de la connaissance (synonyme *Centre de documentation* ; par simplification, dans le présent rapport le terme « bibliothèque spécialisée » englobe également celui de centre de documentation, *deutsch* : *Spezialbibliothek*)

Centre de documentation : Service qui rassemble et met à disposition des documents et des sources d'information consacrés à une discipline ou à un domaine particulier de la connaissance (synonyme *bibliothèque spécialisée* ; par simplification, dans le présent rapport le terme « bibliothèque spécialisée » englobe également celui de centre de documentation (*deutsch* : *Dokumentationszentrum, Information und Dokumentationsstelle*))

Point lecture : service de bibliothèque minimal, centré sur le prêt de documents, qui correspond au « niveau préliminaire » du plan des Bibliothèques 2000 de la CLP.

Dans le présent Plan directeur, les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes

Tables des matières

Introduction.....	2
Préambule.....	3
1. Plan directeur	5
1.1 Origine et contexte du Plan directeur	5
1.2 Objectifs.....	5
1.3 Portée et mise en œuvre.....	6
2. Bilan du plan directeur 2001.....	7
2.1 Mesures d'ordre général	7
2.2. Les bibliothèques de lecture publique.....	8
2.3 Les bibliothèques et l'école.....	8
2.4 Les bibliothèques spécialisées	9
2.5 Bilan	10
3. Axes stratégiques.....	11
3.1 Axes de consolidation.....	11
3.2 Axes de développement.....	11
4. Les bibliothèques valaisannes : vision 2011	13
4.1 Missions et valeurs	13
4.2 Moyens	14
4.3 Le réseau valaisan des bibliothèques.....	14
5. Objectifs de consolidation et de développement.....	16
5.1 Objectifs de consolidation	16
5.1.1. Gestion du réseau.....	16
5.1.2. Toutes les bibliothèques	16
5.1.3. Bibliothèques de lecture publique subventionnées	17
5.1.4 Bibliothèques spécialisées	17
5.1.5 Bibliothèques scolaires et école.....	17
5.2 Objectifs de développement	18
5.2.1 Gestion du réseau	18
5.2.2 Missions des bibliothèques.....	19
5.2.3 Services communs au client.....	19
5.2.4 Bibliothèques et écoles	19
5.2.5 Personnel	20
5.2.6 Formation et formation continue	20
5.2.7 Traitement des documents	20
5.2.8 Médiation culturelle.....	20
6. Plan d'action 2007 - 2011.....	22
7. Incidences financières et organisationnelles	25
7.1. Ressources humaines	25
7.2. Ressources financières pour la réalisation de projets ponctuels.....	25
7.3 Ressources financières pour les subventions aux bibliothèques	26

8. Conclusion	28
ANNEXE 1.....	29
Bibliothèques subventionnées et Médiathèque Valais 2001-2005.....	29
Répartition géographique.....	29
Répartition par type de bibliothèques.....	30
Données techniques.....	30
Collections : état, acquisitions et prêts.....	30
ANNEXE 2.....	32
Analyse stratégique en vue de l'élaboration du Plan directeur	32
1. Analyse de l'environnement.....	33
1.1 Opportunités.....	33
Un besoin croissant d'informations fiables	33
Un lieu au service de l'autoformation	33
Des savoir-faire utiles pour accéder à l'information.....	33
Des publics nouveaux avec des besoins spécifiques.....	33
Des nouveaux besoins des écoles	34
Des supports et sources d'information toujours plus chers	34
Des technologies facilitatrices	34
Un besoin de nouveaux lieux de convivialité	34
Une demande croissante de « fenêtres sur l'ailleurs ».....	34
Un nouveau champ d'intervention politique : la culture	35
1.2 Menaces.....	35
Une marchandisation de l'information	35
Une culture de consommation dominante	35
Un accès en ligne à de nombreuses sources documentaires	35
Des collections en danger	36
Un environnement instable	36
Une image d'inutilité des bibliothèques dans un monde interconnecté.....	36
Une expérience d'incompétence.....	36
Des politiques publiques en mutation.....	36
2 Analyse interne.....	37
2.1 Forces	37
2.2 Faiblesses	38
ANNEXE 3 : Analyse SWOT et pose des objectifs	39
Abréviations.....	40
Glossaire.....	40